

**Fiche de réservation**  
**ALSH de Vigeois - l'île aux loisirs**

Nom et prénom de l'enfant : .....

Age : ..... Numéro de tél : .....

Les réservations sont à déposer ou à envoyer à :

ALSH l'île aux loisirs, Rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS -  
ccpu.alsh@orange.fr - 05.55.97.13.41 ou 05.55.73.59.83 - Et non à l'école !

**Rappel** : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire (fiche de réservation et dossier d'inscription 2019-2020) et ce **au plus tard le jeudi 04 mars 2020**, un enfant ne sera pas admis s'il n'est pas inscrit.

**Règlement de l'ALSH** : Il est nécessaire de prévenir le centre de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance. En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Possibilité d'accueil :

- ↳ journée (avec ou sans repas)
- ↳ demi-journée (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Mercredi 11/03/20			
Mercredi 18/03/20			
Mercredi 25/03/20			
Mercredi 01/04/20			
Mercredi 08/04/20			
Mercredi 15/04/20			

**Signature :**

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet [www.paysduzerche.fr](http://www.paysduzerche.fr), dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».

**Fiche de réservation**  
**ALSH de Vigeois - l'île aux loisirs**

Nom et prénom de l'enfant : .....

Age : ..... Numéro de tél : .....

Les réservations sont à déposer ou à envoyer à :

ALSH l'île aux loisirs, Rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS -  
ccpu.alsh@orange.fr - 05.55.97.13.41 ou 05.55.73.59.83 - Et non à l'école !

**Rappel** : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire (fiche de réservation et dossier d'inscription 2019-2020) et ce **au plus tard le jeudi 04 mars 2020**, un enfant ne sera pas admis s'il n'est pas inscrit.

**Règlement de l'ALSH** : Il est nécessaire de prévenir le centre de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance. En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Possibilité d'accueil :

- ↳ journée (avec ou sans repas)
- ↳ demi-journée (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Mercredi 11/03/20			
Mercredi 18/03/20			
Mercredi 25/03/20			
Mercredi 01/04/20			
Mercredi 08/04/20			
Mercredi 15/04/20			

**Signature :**

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet [www.paysduzerche.fr](http://www.paysduzerche.fr), dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».